familles à bas revenu avec des enfants. Ce régime aurait ainsi l'avantage d'éliminer l'une des entraves aux parents qui essaient de remplacer l'assistance sociale par un revenu d'emploi: la perte de leurs prestations d'assistance sociale pour enfants.[illegible] Toutefois, l'option sélective enlèverait les prestations pour enfants aux familles à revenu moyen et supérieur.

Avec un demi-milliard de dollars de plus, nous pourrions mettre en place un régime de prestations pour enfants qui soit à la fois sélectif et universel. Ironie de plus que ceux qui ne prônent pas l'universalité des prestations pour enfants rejetteraient l'option des prestations mixtes, préférant épargner les fonds supplémentaires ou les utiliser pour accroître davantage les prestations pour enfants versées aux pauvres. Les tenants de l'universalité du programme devront se demander si le demi-milliard de dollars supplémentaires — une somme non négligeable — se justifie vu qu'il aboutirait à des paiements relativement modestes pour les familles à revenus élevés (220 $ par enfant, soit seulement 0,2 p. 100 d'un revenu familial de 100 000 $). Dans le même ordre d'idées, on pourrait se demander pourquoi le système actuel de prestations pour enfants se donne la peine de verser à ces familles un crédit d'impôt non remboursable, puisque ce crédit ne leur rapporte en moyenne que 105 $ par enfant.

Même si les chiffres diffèrent, on peut [illegible] réforme des prestations pour enfants versées par les seuls programmes fédéraux pourrait [illegible] améliorer considérablement la situation financière des familles à faible revenu. Sans [illegible] les provinces, le gouvernement fédéral pourrait donc modifier le régime de prestations pour enfants de façon à accroître pour la peine les avantages accordés aux familles pauvres.

Un régime de prestations sélectives [illegible] profitera le plus aux familles pauvres. Mais on pourrait instituer un régime mixte qui [illegible] aussi avantageux pour les familles de «travailleurs pauvres» et qui conserverait [illegible].

Ceux qui s'opposent à l'universalité [illegible] toujours une démarche sélective pour des raisons philosophiques [illegible] seraient le mode le plus efficace de lutte contre la pauvreté. Toutefois, les [illegible] conséquences du retrait des prestations pour enfants aux familles à [illegible] moyen et [illegible] l'option des prestations mixtes plus acceptable, même si [illegible] avantages aux familles aisées.

[illegible] des parades de réforme des prestations pour enfants — [illegible] — aiderait de nombreuses familles de «travailleurs pauvres» à se [illegible] de pauvreté et réduirait considérablement l'écart de [illegible] pour les [illegible].